

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24-007

Direction territoriale de Rouen

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la société SENALIA SICA, dont le siège social est situé 1 Rue Berthe Morisot, ROUEN (76100) identifiée sous le numéro SIREN 775 092 091, ont conclu un avenant de retrait à la Convention d'Occupation Temporaire (COT) le 08/01/2024, portant sur la dépendance du domaine public située sur la commune de Rouen.

La conclusion de cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou de mise en publicité par le GPFMAS.

Description de la dépendance : un terrain d'une surface de 6 112 m²

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-540/710 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.